



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du 12 juin 2018

54. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3044 en date du 30 mai 2018  
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 54 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 12 juin 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M<sup>re</sup> Geneviève Laurin  
Secrétaire générale

GL/sb



Commission  
scolaire  
de Montréal

A 34-3044

**INSTANCE  
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

**TITRE :**

Remboursement des dépenses de fonction  
(Bureau de la présidente)

**UNITÉ :**

Bureau de la présidence

**DATE :**

Le 30 mai 2018

**NOM DE L'AUTEURE :**

Catherine Harel Bourdon

**SIGNATURE :**

**SIGNATURE  
SERVICE :**

M. René Morales,  
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

**RÉSUMÉ :**

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 43.45\$

**RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION**

